

Programme AVOT OUBANIM

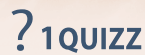
Parachat Vaet'hanane - Chabbath Na'hamou

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Chapitre 6, versets 20 à 24

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- les indices précédés d'une bulle
- Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Dans ce verset, la Torah rapporte : "Un jour, ton fils te demandera : quelle est la raison de toutes ces nombreuses et différentes Mitsvot qu'Hachem notre D.ieu vous a ordonné ?". La Haggada de Pessa'h parle de quatre fils : le 'Hakham (sage), le Racha (méchant), le Tam (simple) et le Chéeno Yodéa Lichol (celui qui ne sait pas poser de question).

? Lequel de ces fils est concerné par le verset de la Torah rapporté ci-dessus ?

Bravo ! Le **'Hakham**.

? Quelle était la question du Racha dans la Haggada ?

"Quel est le sens de toutes ces Mitsvot qu'Hachem vous a ordonné ?".

? Quelle différence y a-t-il entre la question du 'Hakham et celle du Racha ?

Le Hakham a dit "Hachem **NOTRE D.ieu**". Il s'inclut, par conséquent, dans la communauté.

? Alors pourquoi a-t-il dit "vous a ordonné" (et pas "nous a ordonné") ?

Car **il n'était pas présent lors du don de la Torah**.

? Dans le fond, qu'est-ce qui justifie la question du 'Hakham ?

Le **Sforno** dit que le 'Hakham savait que l'humanité avait, depuis près de **25 siècles, les sept lois Noa'hides**. Il demande, par conséquent : "Que s'est-il passé depuis le don de la Torah, suite auquel nous, Juifs, avons désormais 613 Mitsvot, contrairement au reste de l'humanité qui continue à n'en avoir que sept ?".

Il n'y a donc aucune rébellion dans les propos du 'Hakham. Celui-ci demande simplement pourquoi nous, juifs, sommes différents du reste de l'humanité.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

PISTE DE RECHERCHE

1) En lisant la suite des versets, nous constatons une différence entre la réponse qui est donnée à l'enfant dans le 'Houmach, et celle qui lui est donnée dans la Haggada. Laquelle ?

2) Dans la Haggada, où figure la réponse qui est donnée ici à l'enfant 'Hakham?

A vos recherches !

Dans le verset 24, la Torah dit qu'Hachem nous a ordonné toutes ces Mitsvot et aussi de Le craindre, pour notre bien tous les jours, et pour nous faire vivre comme aujourd'hui. ? Que veut dire "pour notre bien tous les jours" ? Et pourquoi ajouter "pour nous faire vivre comme aujourd'hui" ?

Le 'Hizkouni explique que :

- "pour notre bien tous les jours" concerne le 'Olam Haba (monde futur) ;
- et "pour nous faire vivre comme aujourd'hui" concerne le 'Olam Hazé (ce monde-ci).

Les gens se demandent parfois : "Pourquoi la Torah ne parle-t-elle pas du 'Olam Haba ?" Nous voyons de ce verset que la Torah parle bien du 'Olam Haba.

Choul'han Aroukh, chapitre 560, Halakha 1 et 2

HALAKHA

Le Choul'han Aroukh dit qu'après la destruction du Beth Hamikdash, les Sages de cette génération ont institué certains comportements en souvenir du Beth Hamikdash. Entre autres, lorsqu'un 'Hatan (marié) se marie, il pose de la cendre sur sa tête, à l'endroit des Téfilines. Le Rama dit qu'à certains endroits, on a l'habitude de casser un verre lors de la 'Houpa.

Le Choul'han Aroukh conclut en disant que le but de tous ces comportements est de se souvenir de Yérouchalaïm, comme l'indiquent les versets qui disent : "Si je t'oublie Jérusalem, que ma droite m'oublie. Que ma langue se colle à mon palais si je ne me rappelle pas de toi ; si je ne fais pas monter Jérusalem au sommet de ma joie".

Le Michna Beroura dit que le verre que l'on va casser sous la 'Houpa doit être entier, et que le fait de le casser sous la 'Houpa ne pose pas de problème de Bal Tach'hit (gaspillage), puisque nous le faisons avec une pensée élevée : pour que les personnes présentes réalisent que notre joie ne peut pas être totale en l'absence de Beth Hamikdash.

Certaines communautés ont aussi l'habitude de **casser une assiette en argile lors des fiançailles**.

Cette habitude n'est toutefois pas mentionnée clairement dans les institutions de nos Sages. C'est pourquoi le Pri Mègadim précise qu'il convient d'utiliser une assiette déjà fêlée, et pas une assiette entière.

? Qui casse le verre ?

L'habitude s'est répandue que ce soit le 'Hatan. Mais le Séfer 'Houpat 'Hatanim écrit que c'est le Rav qui a fait les Brakhot qui casse le verre.

? Lors des fiançailles, qui casse l'assiette ?

Ici, tout le monde est d'accord que **ce n'est pas le 'Hatan**.

A la 'Houpa, la joie du Hatan est particulièrement élevée. C'est pourquoi on cherche à lui rappeler de modérer sa joie, en pensant à la destruction du Temple. Et c'est donc lui qui casse le verre.

Mais lors des fiançailles, la joie du 'Hatan n'est pas aussi grande, car il n'est pas encore marié avec sa femme. **C'est pourquoi ce sont les beaux-pères ou les belles-mères qui ont pris l'habitude de casser l'assiette.**

? Lors de la 'Houpa, à quel moment casse t-on le verre ?

Il y a deux habitudes :

- 1) La plus justifiée est celle qui a été prise par les Séfaradim : casser le verre à la fin de la 'Houpa, après les sept Brakhot.
- 2) Dans d'autres communautés, plutôt Achkénazes, le verre est cassé avant la lecture de la Kétouba.

? Le verre doit-il avoir une certaine valeur ?

Le Sdé 'Hémed écrit que la valeur que le verre doit avoir **dépend de la richesse des familles**.

Il semble, cependant, qu'on ne cherche pas spécialement à avoir un verre dont la valeur est élevée, puisque le Darké Moché a écrit qu'on casse un verre en argile (et donc de faible valeur).

? Quand faut-il dire les versets de "Si je t'oublie Jérusalem" etc... ?

Selon Rav Chlomo Zalman Auerbach, il faut les dire **après** avoir brisé le verre (et ainsi agissent les Séfaradim).

D'après Rav Mordé'haï Gross, il faut les dire **avant** de briser celui-ci.

? Faut-il dire Mazal Tov tout de suite après la brisure du verre ?

D'après tous les décisionnaires, **non** ; cette habitude semble être une erreur. Car puisque nous brisons le verre en souvenir de la destruction du Beth Hamikdash, il n'est pas bon de chanter "Mazal Tov" tout de suite après.

Certains décisionnaires tentent cependant de justifier l'habitude de dire Mazal Tov **tout de suite après la brisure du verre**, en disant qu'elle sert à **ne pas terminer la 'Houpa sur une note triste**.

Rav Chlomo Zalman Auerbach n'était pas satisfait de cette habitude, mais il n'a pas cherché à l'empêcher.



MICHNA

La Michna nous dit qu'avec de l'argent de la Chemita, on n'achète ni esclaves, ni terrains, ni animal impur.



Explication : Les fruits et légumes de Chemita ne sont faits que pour être consommés. On peut toutefois les échanger contre de l'argent, si ce dernier va ensuite être utilisé pour acheter des aliments, qui seront consommés avec la Kédoucha de la Chemita.

C'est pourquoi la Michna dit qu'avec de l'argent obtenu en échange de fruits et légumes de Chemita, on ne peut pas acheter des esclaves, des terrains ou un animal impur. Car il s'agit d'éléments qu'on ne peut pas manger.

? Avec de l'argent de Chemita, peut-on acheter un mouton, une vache ou une poule ?

Oui, parce qu'il s'agit d'éléments qu'on peut manger.

? Avec de l'argent de Chemita, peut-on acheter un cheval ou un âne ?

Non, car on ne peut pas les manger.

? Avec de l'argent de la Chemita, peut-on acheter une alliance avec laquelle on épousera une femme ?

Non, parce qu'on ne peut ni manger l'alliance, ni "manger

la femme".

La Michna dit ensuite que si on a, malgré tout, acheté un élément interdit avec cet argent, on devra consommer la valeur de cet élément.



Explication : Si on a acheté, avec l'argent de la Chemita, un élément qui ne peut pas être mangé, on devra prendre de l'argent profane (la même somme que ce que l'on a dépensé pour acheter l'élément interdit), l'utiliser pour acheter des aliments comestibles, et manger ces derniers avec la Kédoucha de Chemita.

? L'argent de Chemita, qui a été utilisé pour acheter l'élément interdit, garde-t-il sa Kédoucha initiale ?

Oui. Il garde sa Kédoucha de la Chemita, et devra être utilisé, par le vendeur qui l'a reçu, dans cette Kédoucha.

Cependant, en "punition", l'acheteur (qui l'a utilisé pour acheter des éléments interdits car non-consommables) doit acheter une deuxième fois des choses permises avec son argent profane, et **les consommer avec la Kédoucha de la Chemita**.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Répondre avant d'avoir entendu, c'est une bêtise qui attire le mépris".



Explication : L'une des facettes de la sagesse est de ne jamais répondre à une parole ou la contredire tant qu'on n'est pas absolument sûr.

C'est ce que dit un autre verset : "Dis à la sagesse : tu es ma sœur" : si la chose est claire à tes yeux comme si elle était ta sœur, tu peux la dire.

C'est pourquoi lorsqu'une personne vient poser une question, il faut l'écouter jusqu'au bout, écouter tous les aspects de ses doutes, puis décider quelle est la réponse la plus claire à lui donner.

Dans les deux cas, le roi Chlomo nous dit de bien écouter jusqu'au bout ce qui est dit. Car le fait de répondre très rapidement, qui pourrait être considéré comme une preuve d'intelligence, ne procure en vérité pas de considération mais du mépris : ce qu'on dit n'est pas pris en considération, car c'est dit avec fougue et précipitation.

Ainsi, **on sera honoré**.

Par contre, si on se dépêche de répondre avant d'avoir entendu tous les aspects de la question, la réponse ne sera que douteuse ; et on sera méprisé par celui qui a posé la question.

Cet enseignement s'applique dans **deux situations** :

- 1) lorsqu'on nous pose une question (en nous demandant un conseil, par exemple) ;
- 2) lorsqu'on contredit la parole d'un interlocuteur dans une conversation.

Michlé, chapitre 18 verset 13



NÉVIIM PROPHÈTES

Ce Chabbath, nous commençons la série des sept Haftarot de consolation (qui se termine un peu avant Roch Hachana), qui suit les trois Haftarot de punition (qui ont été lues avant le 9 Av).

? Pourquoi y a-t-il sept Haftarot de consolation ?

Le Midrach explique que cela ressemble à un roi qui a été pris en captivité avec ses enfants, ses gendres et belles-filles, et les frères et sœurs de la reine. La reine s'est retrouvée toute seule au palais. Mais un jour, on lui annonce qu'ils y reviennent tous.

Dans cette histoire :

- la reine représente Yérouchalaïm qui, suite au départ de la Chékina (Présence divine) et de sa population, s'est retrouvée seule ;

- parmi les sept catégories de personnes prises en captivité et qui reviennent au palais, le roi représente la Chékina, et les six autres représentent la population de Yérouchalaïm : un jour, tous reviendront dans cette ville.

Dans cette Haftara, le prophète Yéchaya demande avec insistance que tous les prophètes, quelle que soit leur dimension, parcourent le monde pour consoler les Bné

Israël, et les assurer que le retour de leur exil ne saurait tarder. Il demande aussi aux Bné Israël de croire en la délivrance. Car la parole d'Hachem est vraie, et Il peut l'accomplir. Hachem est seul dans les cieux et sur terre. Il n'a besoin d'aucune aide, Sa puissance est inimaginable et Il peut, à chaque instant, décider de délivrer Israël de parmi les nations.

Ces dernières paraissent parfois puissantes mais, par rapport à Hachem; elles sont loin de l'être. Leur puissance ressemble à une goutte d'eau dans la mer, ou à une couche de poussière qui, au moindre souffle, s'envole.

Dès le début de la Haftara, Yéchaya donne trois arguments pour expliquer que la délivrance ne peut manquer d'arriver :

- 1) l'exil a forcément une fin, et cette fin arrivera ;
- 2) Hachem finira par pardonner les fautes de Son peuple ;
- 3) Hachem sait que Son peuple a été doublement puni ; et maintenant, le temps de la délivrance va arriver.

Que nous puissions vivre cette délivrance très prochainement !



Le Talmud nous enseigne : "L'étude de la Torah protège et sauve la personne de la faute (y compris celle du Lachon Hara, de la médisance)". (Sota 21a)



RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Chimon ne pourra en aucun cas accepter la critique portant sur la décision Halakhique d'un maître de la Torah. En effet, c'est non seulement absolument interdit mais il faudra en plus expliquer à la personne exprimant cette médisance la

pertinence de l'avis du Sage, en vertu du principe de la Torah nous demandant explicitement de juger favorablement les personnes pratiquantes, et à plus forte raison les érudits.

CEtte SEMAINE

Réouven a cru un propos médisant sur un fidèle de la synagogue, pourtant reconnu pour sa crainte d'Hachem. Après avoir étudié les lois de Chemirat Halachon, il regrette d'avoir prêté foi à ce Lachon Hara. Il se dit toutefois que ce n'est pas si grave, car le fidèle craignant D.ieu pardonnera plus facilement.



A toi !

Réouven a-t-il raison de penser comme cela ?



HISTOIRE

Alors que nous venons, cette semaine, de sortir de la période des trois semaines (dans laquelle nous nous endeuillons sur la destruction du Beth Hamikdash), il est bon de raconter cette histoire, peu connue du grand public :

Le 29 novembre 1947, l'Organisation des nations unies s'est prononcée en faveur de la création de l'État d'Israël.

Les Russes avaient voté pour cette décision, pensant avoir ainsi une influence sur le Moyen-Orient par l'intermédiaire des juifs, et écarter l'Angleterre qui avait soutenu les pays arabes.

Les pays arabes, évidemment, ont voté contre cette décision ; et ils ont menacé tous les pays qui voteraient en faveur de la création de l'État d'Israël de se venger, en ne leur fournissant plus de pétrole.

De nombreux pays ont donc trouvé idiot de soutenir l'État d'Israël (dans lequel vivaient alors 650 000 juifs) alors qu'il était entouré de tous les côtés de millions d'Arabes, qui menaçaient de détruire l'État d'Israël tout de suite après sa création.

Du fait de la situation tendue et dangereuse, les États-Unis considéraient qu'il n'était pas bon de voter pour la création de l'État d'Israël. Mais à l'étonnement général, le président américain de l'époque, Harry Truman, a fait fi de toutes les analyses et conseils qu'il a reçu, et a lui-même ordonné de voter pour cette création.

Cette décision a entraîné un tollé général en Amérique. Les journalistes l'ont attaqué de toute part, l'accusant de trahison et de porter atteinte à la sécurité de l'Amérique.

Mais le président Truman a été encore plus loin : il a prêté 531 millions de dollars au jeune État pour qu'il puisse s'établir le plus rapidement possible.

Personne au monde (y compris dans le monde juif) n'a compris pourquoi il avait agi ainsi, allant apparemment contre l'intérêt de l'Amérique...

Trois ans plus tard, Rav Chlomo Laurence et Rav Salomon (de grandes personnalités rabbiniques) sont allés rendre visite au Président Truman.

Celui-ci les a reçu avec beaucoup de respect. Puis il a raconté que, dans son enfance, il vivait dans un quartier dans lequel la communauté juive était très développée.

Il appréciait beaucoup cette communauté car, à cette époque où il avait huit ans, il était souvent appelé dans les maisons juives le Chabbath pour y effectuer des travaux que les juifs n'ont pas le droit de faire en ce jour, mais qu'ils peuvent demander à un non-juif de faire. Et ainsi, il a appris à connaître le monde juif et à l'apprécier.

Son père, qui était un homme croyant et religieux, lisait régulièrement la Bible avec lui. Et lorsqu'ils sont arrivés au passage qui raconte que le roi perse Cyrus 2 a permis aux Juifs exilés à Babel de retourner en Israël et d'y reconstruire le Temple, le président Truman, tout enfant qu'il était, s'est dit : "Si j'ai, un jour, moi aussi, la possibilité d'aider les juifs à retourner dans leur pays, je le ferai !".

Lorsque le président Truman a accédé à son haut poste, il lui a été difficile de mettre en pratique cette décision, car il lui était interdit de faire une chose qui n'était pas dans l'intérêt de l'Amérique.

Il a cependant soutenu la création de l'État d'Israël, et a expliqué :

"À ce moment-là, seul Staline et moi savions à quel point le monde était en danger.

Après la destruction d'Hiroshima par la bombe atomique, le monde était sous la menace d'une guerre atomique qui l'aurait complètement détruit.

Et je me suis dit que seuls les Juifs, avec la puissance de la Torah, étaient capables de sauver le monde de la destruction, comme ils l'ont fait il y a plusieurs milliers d'années, lorsque le monde allait à la dérive et qu'ils l'ont sauvé en acceptant la Torah et en diffusant ses valeurs.

Il était évident pour moi que pour que la voix et l'influence des juifs puisse se faire entendre, il leur fallait un pays. C'est pourquoi j'ai ordonné de voter pour la création de l'État d'Israël : pour qu'il en sorte des valeurs sûres, qui sauveront le monde.

Cette décision était donc aussi dans l'intérêt de l'Amérique !"



Cette histoire montre combien il nous appartient, à nous juifs, d'accomplir ce qu'Hachem attend de nous, et d'être une lumière pour les nations par nos bonnes actions !



Question

Israël se prépare à partir en vacances. Son voisin, Ilan, lui demande s'il veut bien lui louer pendant son absence son vélo, qui a la particularité d'être un vélo de compétition. Un peu réticent au début, Israël accepte par la suite car Ilan est quand même son ami et, en plus, il le rémunère. La veille de son départ, Israël donne à Ilan les clés du cadenas et lui explique comment l'utiliser, ainsi que toutes les mesures de précaution à prendre pour éviter qu'il ne soit volé. Israël s'en va et Ilan profite joyeusement du vélo. Un matin, il sort de son immeuble et voit avec stupéfaction que le vélo n'est plus là. Ilan, très embêté,

attend anxieusement le retour d'Israël pour lui annoncer la mauvaise nouvelle. Quand ce dernier rentre de vacances et qu'il apprend que le vélo a été volé, il demande naturellement à Ilan de le lui rembourser, comme tout locataire qui est responsable en cas de vol (Baba Metsia 93a).

Ce à quoi Ilan lui répond qu'étant donné qu'il l'a gardé exactement comme Israël lui-même garde le vélo, avec le même cadenas et attaché au même endroit, en plus du fait que c'est la manière normale de garder, il n'aurait rien pu faire de plus et la logique dit donc qu'il ne soit pas responsable.

GUEMARA



Ilan doit-il rembourser le vélo volé ?

A toi !

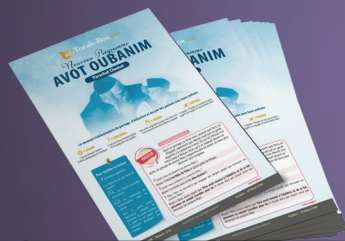
- Baba Metsia 93a michna.
- Responsa Maharchdam chap.134.

RÉPONSE

Bien qu'il soit vrai que la règle générale soit qu'un locataire est responsable en cas de vol, le Maharchdam nous apprend que cette règle est tout de même soumise à la logique humaine, et dans un cas où il l'a gardé comme il le fallait, comme c'est l'habitude et que le propriétaire lui-même n'attendait pas de lui plus que ça, il sera exempt de payer.

Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com